



# Mise en place d'un plan de désherbage communal

---

## Contexte

A la Pommeraye, la gestion différenciée est mise en place depuis de nombreuses années dans les espaces verts. Pour la voirie, elle repose uniquement sur l'utilisation d'un désherbant total. De 2005 à 2007, il était utilisé en moyenne 110 l. de glyphosate, principalement sur la voirie. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto vise à réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018. Dans le cadre du SAGE de l'Evre, les collectivités ont l'obligation de mettre en place un plan de désherbage.

## Description de l'action

- Mise en place d'une méthode participative pour une gestion partagée de ce projet
- Mis en place d'un plan de désherbage communal pour être conforme aux différentes réglementations
- Former les agents applicateurs sur les risques d'utilisation des produits phytosanitaires vis à vis de la santé et de l'environnement
- Création d'un poste d'agent référent pour le désherbage de la voirie
- Essais et mise en place de techniques alternatives au désherbage chimiques
- Mis en place d'une communication pour faire adhérer les citoyens au projet les sensibiliser sur leurs propres pratiques

## Résultats attendus

- Partager la gestion de ce projet avec les employés communaux,
- Garantir une voirie « propre », « qui ne se dégrade pas » en utilisant des méthodes alternatives au désherbage chimique, tendre vers le « zéro phyto »
- Assurer la protection individuelle (des employés) et collective (pas de pesticides dans le milieu),
- Inciter les citoyens à mettre en œuvre nos nouvelles pratiques.

## Calendrier

- Action mise en place fin 2008 et sur une durée de 5 ans.

## Indicateurs de suivi

- Réalisation du plan de désherbage et bilan annuel,
- Evolution des litres de glyphosate utilisés,
- Suivis des formations pour les employés,
- Qualité d'entretien de la voirie (envahissement par l'herbe).

